

PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DES BASQUES  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-GUY

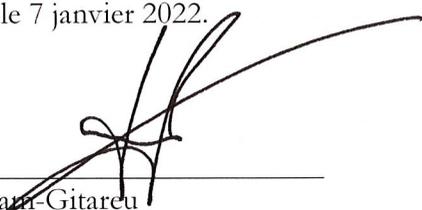
**CERTIFICAT RELATIF AU DÉROULEMENT DE LA PROCÉDURE  
D'ENREGISTREMENT DES PERSONNES HABLES À VOTER**

Je, Stéphane Lacam-Gitareu, directeur général et secrétaire-trésorier) de la municipalité de Saint-Guy certifie que :

- le nombre de personnes habiles à voter sur le règlement numéro 3381-2021 décrétant un emprunt au montant de 1 111 795,00 \$ pour la réfection de la salle communautaire et la mise aux normes de l'édifice municipal est de 83;
- le nombre de demandes requises pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 19;
- le nombre de demandes reçues est de 0 (aucune).

Je déclare que le règlement numéro 3381-2021 décrétant un emprunt au montant de 1 111 795,00 \$ pour la réfection de la salle communautaire et la mise aux normes de l'édifice municipal est réputé avoir été approuvé par les personnes habiles à voter.

À Saint-Guy, le 7 janvier 2022.

  
\_\_\_\_\_  
Stéphane Lacam-Gitareu  
Directeur général et secrétaire-trésorier

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DES BASQUES  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-GUY**

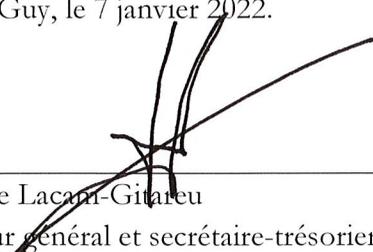
**CERTIFICAT RELATIF AU DÉROULEMENT DE LA PROCÉDURE  
D'ENREGISTREMENT DES PERSONNES HABLES À VOTER**

Je, Stéphane Lacam-Gitareu, directeur général et secrétaire-trésorier) de la municipalité de Saint-Guy certifie que :

- le nombre de personnes habiles à voter sur le règlement numéro 3382-2021 décrétant un emprunt au montant de 250 000,00 \$ pour l'acquisition d'un chargeur à rétrocaveuse est de 83;
- le nombre de demandes requises pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 19;
- le nombre de demandes reçues est de 0 (aucune).

Je déclare que le règlement numéro 3382-2021 décrétant un emprunt au montant de 250 000,00 \$ pour l'acquisition d'un chargeur à rétrocaveuse est réputé avoir été approuvé par les personnes habiles à voter.

À Saint-Guy, le 7 janvier 2022.

  
\_\_\_\_\_  
Stéphane Lacam-Gitareu  
Directeur général et secrétaire-trésorier